



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2021

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 4 octobre 2021 à 19h31.

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Madame Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Sont absents : Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h32.

2. Résolution numéro 21-10-155 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 21-10-156 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

Sur proposition monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 21-10-157 résolution pour approuver les comptes à payer.

Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 01 octobre 2021 **au montant de 124 297.80 \$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Pavage Boisvert (rte des cyprès) 63 631.74\$; Stantec 3 447.53\$; Laforest Nova Aqua (LNA) 5 607.05 \$; Sanivert 29 749.78\$.

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE STE-MARIE-DE-BLANDFORD

6. Administration et législation

6.1 Avis de motion du premier projet de règlement # 264, modifiant le règlement de zonage # 203 (193)

Monsieur Pierre Sévigny donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 264 modifiant le règlement de zonage # 203 (193)

Le règlement vise à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles et définir des critères d'encadrement de ces usages;
- autoriser la culture du cannabis et la culture du cannabis à des fins personnelles uniquement dans les zones AG-F-01, AG-F-02, AG-F-03, AG-F-04 et AG-F-05;
- interdire la culture du cannabis (commerciale) dans la zone M-03;
- interdire la culture du cannabis (commerciale) à moins de 20 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire la culture du cannabis (commerciale) à moins de 400 mètres d'un périmètre urbain;
- interdire la culture du cannabis à des fins personnelles à moins de 20 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire spécifiquement les succursales de la SQDC dans les zones M-01, M-02 et M-04;
- restreindre l'abattage des arbres dans les zones M-01, M-02, M-03, M-04, INST-01, INST-02 et P-02;
- autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit;
- augmenter la superficie maximale des abris jardin à 25 mètres carrés;
- augmenter le coefficient d'emprise au sol pour les bâtiments accessoires reliés à un usage résidentiel à 20 % dans les zones de villégiature;
- abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles;
- abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable;
- abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;
- clarifier certaines définitions et certains autres éléments.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 492 route des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières

6.2 Avis de motion du premier projet de règlement # 265 modifiant le règlement de lotissement

Madame Monique Fortier donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 265 modifiant le règlement de lotissement # 194

Le règlement vise à déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 492 route des Bosquets durant les heures d'ouverture

6.3 Avis de motion du premier du projet de règlement # 266 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 196



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Monsieur Yves Desrochers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **266** modifiant le règlement sur les permis et certificats # 196

Le règlement vise à :

- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- **abroger** la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 492 route des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières

6.4 Avis de motion du premier projet de règlement #267 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 199

Monsieur Michel Beauchesne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **267** modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 199

Le règlement vise à :

- énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure;
- permettre certaines dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au **492 route des Bosquets** durant les heures d'ouverture régulières

6.5 Avis de motion du premier projet de règlement # 268 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 204 (200)

Monsieur Donatien Beaulieu donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **268** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 204 (200)

Le règlement vise à autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 492 route des Bosquets durant les heures d'ouverture régulières



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

6.6 Résolution numéro 21-10-158 Frais de cellulaire-allocation mensuelle

CONSIDÉRANT QUE l'employé Michel -Marco Bérubé doit répondre à des appels de service en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE notre employé utilise son téléphone personnel;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont partagés avec la municipalité de Saint-Sylvère;

SUR PROPOSITION de Monsieur Pierre Sévigny

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford accepte de donner une allocation pour les frais de cellulaire à Michel-Marco Bérubé au montant de 50.00\$ par mois.

ADOPTÉE

6.7 Dépôt des état comparatifs

Que lesdits états comparatifs sont déposés à la table de conseil le tout selon la loi, art. 176.4 C.M., par la directrice générale madame Sophie Millette

6.8 Résolution numéro 21-10-159 Demande de subvention-FADOQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Blanchette président de la FADOQ, fait une demande écrite auprès de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demande est au montant de 1 000.00\$;

SUR PROPOSITION DE monsieur Donatien Beaulieu,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford accepte la demande de subvention demandé par la FADOQ au montant de 1 000.00\$

ADOPTÉE

6.9 Résolution numéro 21-10-160 Travaux d'isolation

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont eu lieu au bureau municipal suite à la demande de notre compagnie d'Assurance;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux non pas été finalisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition mineure et d'isolation doivent être faits avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande de soumission auprès de l'entreprise Isolation Franco Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 11 400\$ avant taxes pour l'isolation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale n'a pas reçu d'offre pour finaliser la démolition mineure;

SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Desrochers, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à finaliser les travaux de démolition et d'isolation pour le bureau



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

municipal. Que la soumission de l'entreprise Isolation Franco inc. est acceptée au montant de 11 400\$ avant taxes. Que le conseil municipal autorise un montant de 3 000.00\$ pour le reste de la démolition mineure.

ADOPTÉE

6.10 Résolution numéro 21-10-161

Demande d'achat d'ordinateur pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite a été reçue de la part des bénévoles de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne l'achat d'un nouvel ordinateur ;

CONSIDÉRANT QUE le la directrice générale à fait vérifier l'ordinateur par SPAM informatique :

CONSIDÉRANT qu'après analyse il faudrait augmenter la carte mémoire pour résoudre le problème;

CONSIDÉRANT que les coûts pour l'augmentation de la carte mémoire sont d'environ 200.00\$;

SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Beauchesne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal autorise une dépense de 200.00\$ pour l'achat d'une nouvelle carte mémoire pour l'ordinateur de la bibliothèque.

ADOPTÉE

6.11 Résolution numéro 21-10-162

Ajout d'une carte de crédit au compte visa et augmentation de la limite

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une carte de crédit visa au montant de 700.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale désire réduire les sommes d'argent dans la petite caisse;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Sévigny, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à faire une demande d'ajout d'une deuxième carte au nom de la directrice générale. Le conseil municipal autorise une limite de crédit au montant de 3 000.00\$

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

8. Aqueduc & égout

8.1 Résolution numéro 21-10-163

Travaux tête du puit - Eau potable secteur Lac Rose

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de juin la municipalité a des tests de coliformes totaux irréguliers dans le secteur Lac Rose;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend tous les moyens nécessaires pour ne plus avoir de coliformes totaux au niveau de l'eau potable;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT QUE la conclusion de devoir effectuer des travaux à la tête du puit doivent être effectués avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'après avoir sécurisé le puit nous devons procéder à la désinfection et au rinçage du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenant en eau potable monsieur Bérubé a communiqué avec R.J Lévesque et que celui-ci ne peut effectuer nos travaux avant le printemps;

CONSIDÉRANT CETTE situation monsieur Bérubé a fait une demande de soumission auprès de l'entreprise Pompe Garant;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle soumission n'a pas été reçu à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable est une priorité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale suggère au conseil municipal d'autoriser une dépense au montant de 6 140.00\$ avant taxes qui avait été soumis par R.J.Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait partie de la programmation TECQ approuvée;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Beauchesne il est unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et l'intervenant en eau potable d'effectuer les travaux d'urgence sur la tête de puit d'eau potable au secteur Lac Rose.

Que le conseil municipal autorise la désinfection du puits et le rinçage du réseau aussitôt que les travaux seront terminés, dans le but du retour à la conformité dès que possible.

ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Travaux de rechargement complet-Route de l'oasis-REPORTÉ

9.2 Installation de glissière-rang Bocage -REPORTÉ

9.3 Résolution numéro 21-10-164 Balayage de chaussée-Ministère des transports

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'intention de la part du ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère désire savoir si la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désire prendre en charge le balayage de chaussée de la route numérotée sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère offre une compensation d'environ 400.00\$ annuellement pour les 3 prochaines années;

En conséquence, sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu

Que la municipalité n'a pas l'intention de prendre en charge le balayage de chaussée des routes du ministère des transports et ce pour les trois prochaines années

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

9.4 Résolution numéro 21-10-165 Réparation Pont Rivière Beaudet - Parc de la rivière Gentilly

CONSIDÉRANT QU'une demande de réparation a été demandée par la directrice générale du parc de la rivière Gentilly;

CONSIDÉRANT QU'après la vérification des infrastructures dans les sentiers du parc a été faite avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'état du pont de la rivière Beaudet est en grande détérioration et que des travaux doivent être fait d'urgence;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, la directrice générale a fait l'achat de 60 planches de 2.5 pouces d'épaisseur par 10 pieds de long;

CONSIDÉRANT l'urgence, la directrice générale demande au conseil municipal d'entériner les achats et dépenses effectués;

En conséquence, sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford entérine la décision prise par la directrice générale et autorise le paiement des 60 planches achetées de l'entreprise Richard Martel au coût de 22.00\$ la planche, ainsi que l'achat d'une boîte de 500 vis achetée chez Home Hardware.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

10.1 Dépôt des rapports des inspecteurs en bâtiment et en environnement septembre 2021. Aucun rapport déposé

11. Varia

11.1 Résolution numéro 21-10-166 Appui au FQMDSS pour la décentralisation du système de santé

CONSIDÉRANT QUE la centralisation des soins de santé a rendu le système rigide et lent;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès, en région, à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE ces 750 médecins ont transmis au ministre de la Santé et des services sociaux 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de directeur des services professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la crise sanitaire actuelle nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) afin de demander au gouvernement du Québec de procéder à la décentralisation des soins de santé en région;
- Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie les 4 recommandations émises par ces derniers et transmise au ministre de la Santé et des services sociaux;
- Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford demande au gouvernement du Québec d'étudier sérieusement ces recommandations et d'y donner suite.
- Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Bécancour ainsi qu'à toutes ses municipalités.

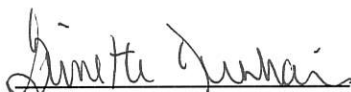
ADOPTÉE

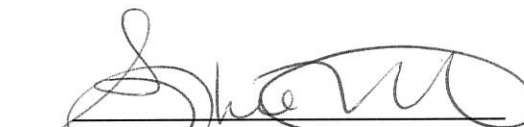
12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 21-10-167

l'agenda étant écoulé, l'assemblée
est levée sur proposition de
monsieur Donatien Beaulieu à
20h29


Ginette Deshaies, Mairesse


Sophie Millette, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

